

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



9^{ème} RALLYE NATIONAL VHC DU VAL D'ANCE 27-28 septembre 2024

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC 2024 National - coefficient 2

Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2024
Challenge ASA ONDAINE 2024
Challenge Jean-Paul François 2024

ASA ONDAINE - MAIRIE - 43210 BAS-EN-BASSET
Tél./fax 04 77 51 27 80
Tél. 07 67 96 64 46
Site : <http://www.asaondaine.com>
E-mail : contact@asaondaine.com

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2024 de la FFSA ainsi que les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA.

PROGRAMME – HORAIRES

Conformes au règlement particulier du Rallye national support

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les **27 et 28 septembre 2024** en tant qu'organisateur administratif et technique le

9^{ème} RALLYE NATIONAL VHC DU VAL D'ANCE

avec le concours des Municipalités de **BEAUZAC, BAS-EN-BASSET, TIRANGES, RETOURNAC, ST-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE** et des localités traversées.

Le présent règlement a été enregistré par :

- la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le **n° 25/16/12 du 08 / 07/ 2024**
- la FFSA sous le permis d'organiser **n° 535 du 26 / 07 / 2024**

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com

Comité d'Organisation ASA ONDAINE

Pascal PERONNET (Président), Joëlle TEYSSIER, David ANDREACCHIO, Romain BOUGEOT, Charles BOURDON, Jean-Paul CLOT, Patrice FAVERJON, Michel JUILLARD, André LAPALUS, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER, Robert VALLA.

Secrétariat du Rallye:

De la parution du présent règlement jusqu'au jeudi 26 septembre 2024:

ASA ONDAINE - BP135 - 42704 FIRMINY Cedex

Tél. 04 77 51 27 80 / 07 67 96 64 46

www.asaondaine.com / contact@asaondaine.fr

Le vendredi 27 et le samedi 28 septembre 2024:

Mairie - 43590 BEAUZAC Tél. 07 67 96 64 46

Organisateur technique

Nom: **Pascal PERONNET**

Adresse: **ASA ONDAINE - Mairie - 43210 BAS-EN-BASSET**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1. – Officiels du rallye :

Idem rallye national de support

Directeur de course	:	Yannick BARDIN	Licence n° 46622
Responsable technique VHC	:	Hervé Cantat	Licence n° 207953

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national moderne, ainsi que le parcours, font office pour le Rallye VHC.

Tableau officiel d'affichage : **BEAUZAC à l'entrée du parc concurrents (parc fermé), du 27 septembre, 14h00, au 28 septembre, fin du rallye**

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye national VHC du Val d'Ance compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2024 (national coefficient 2)

- Le Challenge 2024 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- Le Challenge 2024 de l'ASA ONDAINE
- Le Challenge Jean-Paul François 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Idem rallye national de support

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 9^{ème} Rallye national VHC du VAL D'ANCE, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et accompagnée des droits d'engagements **avant le lundi 16 septembre 2024 minuit**, à l'adresse suivante :

Nicolas MOUNIER - ASA Ondaine
9 rue du Four à Chaux, 42510 BALBIGNY

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **15 voitures** maximum, nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total des engagés limité à **150 voitures pour les 4 rallyes..**

3.1.1.1 - CONCURENTS ADMIS

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **370 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **740 €**

Pour les équipages 100% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **340 €**

Pour les équipages 50% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **360 €**

NOUVEAU : Si l'un ou les deux membres de l'équipage ont officiés en tant que commissaire sur une épreuve FFSA en 2024, une remise de 10 €(ou 20€ pour 2) sera accordée sur le montant de l'engagement (**justificatif à fournir** : attestation de l'organisateur ayant reçu le commissaire sur son épreuve)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et COMPLETEMENT remplie.

3.1.15 La demande d'engagement doit être accompagnée de la **copie de la 1^e page du PTH.**

3.3 : ORDRE DE DEPART

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant : pilotes prioritaires (FIA et FFSA), pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.

Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants : Groupe A, 4 et 5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

Le 9^{ème} Rallye national de véhicules historiques de compétition du Val d'Ance partira en 1^{er}, suivra le 3^{ème} rallye VHRS et VMRS du val d'Ance. Les engagés du 22^{ème} Rallye national moderne du Val d'Ance partiront en dernier.

Pour la 2^{ème} étape, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire (hors pénalités) de l'ES 1 (Tiranges). Voir article 3.3.1 du Règlement Standard des Rallyes 2024.

Affichage des horaires et ordre de départ samedi 28 septembre 2024 à 12h00.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

4.3P. ASSISTANCE

Idem rallye national de support.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Idem rallye national de support.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Idem rallye national de support.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Idem rallye national de support.

7.3.17P. Nouveau départ après abandon

Officiels chargés du nouveau départ après abandon :

Directeur de course	:	Yannick BARDIN	Lic. n° 46622
Commissaire technique	:	Hervé Cantat	Lic. n° 207953

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum

autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer la Direction de course en remplissant le formulaire distribué aux vérifications administratives (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée).

ARTICLE 8 P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement particulier du Rallye national support.

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la Coupe de France des rallyes VHC FFSA 2024.

A l'issue du rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement à part est établi pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1990)

Rappel: Le vainqueur ne pourra être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10 P. PRIX et COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les concurrents classés et présents au parc d'arrivée, le samedi 28 septembre 2024, recevront une récompense au

PODIUM D'ARRIVEE
Face à la Mairie
43590 - BEAUZAC